



École de l'Île d'Orléans  
1462, chemin Royal, Île d'Orléans (Québec) G0A 4E0  
Téléphone : 418 821-8080 Télécopieur : 418 829-2000  
Courriel : stfamille@cssps.gouv.qc.ca

Centre de services  
scolaire des  
Premières-Saigneuries  
Québec



## Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans

**CE # 23-24-01**

**Procès-verbal de la 2e séance ordinaire de l'année scolaire 2023-2024 tenue le 22 janvier 2024 à 19 h 00 en virtuel.**

### ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame Christine Dallaire, parent  
Madame Catherine Émond, parent  
Madame Marie-Ève Guay, parent  
Madame Amélie-Kate Bouchard-Parent, parent  
Monsieur Dominic Poulin, parent  
Madame Vicky Côté, secrétaire, représentante du personnel de soutien  
Madame Nadia Pouliot, enseignante  
Madame Geneviève Filteau, enseignante  
Madame Amélie Vachon, TES et éducatrice, représente du service de garde  
Madame Florence Drouin, psychoéducatrice

### ÉTAIENT ABSENTS

Madame Caroline Dinel, parent

### PARTICIPAIENT ÉGALEMENT

Madame Julie Lalancette, directrice  
Madame Dominique Pouliot, directrice adjointe  
Monsieur Sylvain Delisle, représentant de la communauté

### 2.1 MOT DE BIENVENUE

Madame Guay souhaite la bienvenue à tous les membres.

### 2.1. VÉRIFICATION DU QUORUM

Madame Guay confirme qu'il y a quorum.

**CE # 23-24-02**

### 2.2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR – Annexe 1

Madame Guay procède à la lecture de l'ordre du jour.

Les points suivants sont ajoutés dans le varia :

- Offres d'activités parascolaires



**Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'école de l'Île d'Orléans**

- Aménagement des vestiaires et procédure en cas de poux
  - Arrivées et départs au SDG
  - Demande d'inscription d'autobus pour le préscolaire
  - Demande de subvention pour le développement durable
- ADOPTÉ par Madame Dallaire

**CE # 23-24-03**

**2.3. SUIVIS ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2023 – Annexe 2**

Madame Guay demande s'il y a des questions ou des modifications à apporter au procès-verbal du 16 octobre 2023.

Aucune modification n'est requise, aucun point de suivi n'était requis.

ADOPTÉ par Madame Émond

**CE # 23-24-04**

**2.4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question.

**CE # 23-24-05**

**2.5. RAPPORT DE REDDITION DE COMPTE**

De la présidence

Il n'y a rien à déclarer.

De la direction

Il n'y a rien à déclarer.

Correspondance reçue

Correspondance reçue de la Direction générale informant qu'il y a reconduction tel quel de la politique des inscriptions.

**CE # 23-24-06**

**2.6. ADOPTION DU PLAN DE LUTTE POUR CONTER LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION À L'ÉCOLE –Annexe 3, Fiche 6**

Madame Pouliot rappelle que le Plan de lutte a été présenté au dernier CÉ de l'année dernière en juin.



**Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'école de l'Île d'Orléans**

Les seules corrections à apporter sont à la page 6, dans la 1<sup>re</sup> colonne RÉCIDIVE, dernier point de la section AGRESSEUR, pour ceci :

- Information auprès du personnel de l'école et du service de garde (direction ou personne désignée par la direction)

Et à la page 7, dans la colonne 2<sup>e</sup> RÉCIDIVE, premier point de la section AGRESSEUR où les étapes décrites dans la colonne 1<sup>re</sup> récidive (à gauche) sont reprises lors de la 2<sup>e</sup> récidive.

ADOPTÉ par Monsieur Poulin

**CE # 23-24-07**

**2.7. ADOPTION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉCOLE 2023-2027 –  
Annexe 4, Fiche 5**

Madame Lalancette présente le Projet éducatif 2023-2027.

Elle revient sur la vision et les valeurs de l'école présentées précédemment dans le processus d'optimisation du projet éducatif.

Madame Lalancette revient sur l'enjeu qualitatif du projet éducatif : le bien-être des élèves. Elle précise que la note actuelle de 7,6 vient d'un sondage standardisé conçu par le CSSPS et réalisé auprès des élèves de 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, et 6<sup>e</sup> année au printemps dernier. L'objectif sera de passer à une note de 7,8 ou plus d'ici 2027.

Elle explique que, selon nos données recueillies au cours des 4 dernières années, nos élèves ont de très bons résultats en secondaire 1.

Selon les mêmes données, nous avons un très haut taux de réussite dans les différentes compétences en français et en mathématiques, et ce, tant chez les garçons que chez les filles.

Cependant, lorsque nous regardons les données de réussite à un pourcentage de 75% ou plus, ce qui est considéré par notre Centre de services scolaire comme étant un niveau de réussite permettant de prédire le maintien du niveau de réussite au niveau supérieur, le pourcentage de garçons atteignant ce seuil est significativement plus bas que les filles en français, et ce tant en lecture qu'en écriture.



**Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'école de l'Île d'Orléans**

En lien avec cet enjeu de réussite, un premier objectif sera de faire passer de 56% à 60% le pourcentage des garçons ayant obtenu une note de 75% ou plus en écriture d'ici 2027.

Un deuxième objectif sera de faire passer de 66% à 69% le pourcentage des garçons ayant obtenu une note de 75% ou plus en lecture d'ici 2027.

Suite à la présentation, il est demandé de retirer le mot "plusieurs" dans le dernier paragraphe du Contexte de l'école qui parle des activités parascolaires car les membres trouvent que ceci ne reflète pas la réalité actuelle.

Il est aussi demandé de préciser dans l'énoncé de l'objectif qualitatif que le mesure de l'indice de bien être vient des élèves de 4<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> année, bien que les moyens mis en œuvre pour atteindre cet objectif viseront tous les élèves de l'école.

Madame Lalancette mentionne que les moyens choisis pour atteindre les objectifs n'ont pas encore été décidés entre les membres de l'équipe. Ceci fera parties des prochaines discussions lors d'assemblées générales dans les prochaines semaines et les prochains mois.

ADOPTÉ par Monsieur Poulin

**CE # 23-24-08**

**2.8. APPROBATION DES DÉROGATIONS ALIMENTAIRES – Fiche 7**

Madame Lalancette précise qu'afin de répondre à notre devoir de promouvoir de saines habitudes alimentaires auprès de nos élèves, nous nous devons tendre à respecter les règles de vie de l'école prévues à cet effet et qui répondent à cette responsabilité demandée par le ministère. Toutefois, le CSSPS permet aux écoles de demander aux membres du conseil d'établissement une dérogation alimentaire ponctuelle pendant l'année scolaire, et ce, jusqu'à un maximum de 3 fois par année.

Pour l'année en cours, une demande avait été faite en juin dernier pour le début de la présente année scolaire. Une autre demande devait être faite pour les Fêtes, mais le contexte de grève a fait en sorte que cette demande n'a pas eu lieu. Une deuxième dérogation pour 2023-24 est donc demandée aux membres du conseil pour fêter la fin de la présente année scolaire.



**Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'école de l'Île d'Orléans**

APPROUVÉ par Madame Parent

**CE # 23-24-09**

**2.9. APPROBATION D'ACTIVITÉS ET DE SORTIES SCOLAIRES –  
Annexe 5, Fiche 16**

L'activité au Théâtre jeunesse Les Gros Becs pour le bâtiment de Ste-Famille qui devait avoir lieu le 19 décembre 2023 a été reportée au 22 février 2024 en raison de la grève. Cette activité avait été approuvée au CÉ du 16 octobre 2023.

L'école demande l'approbation par le CÉ des activités suivantes :

- Pentathlon des Neiges pour certains élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année des 3 bâtisses – les frais seront couverts par une subvention de la Fondation des Premières Seigneuries, sinon par la mesure À l'école on bouge.

Voir le tableau à jour dans le Team.

APPROUVÉ par Madame Côté

**CE # 23-24-10**

**2.10. APPROBATION DE LA GRILLE MATIÈRES POUR L'ANNÉE  
2024-2025, Fiche 5**

Puisque la proposition par l'équipe école pour la grille matières 2024-2025 n'est pas encore finalisée en raison du récent retour de grève, celle-ci sera envoyée aux membres par courriel avant la prochaine rencontre du CÉ car elle n'est pas terminée.

Les membres pourront approuver ou non cette grille matières et faire part de leurs questions ou commentaires par retour de courriel au besoin.

Un point de suivi sera fait au prochain CÉ du 18 mars.

**CE # 23-24-11**

**2.11. PROJET PLEIN AIR – ACTIVITÉS PRÉVUES ET MODALITÉS  
PRÉVUES POUR LA FACTURATION AUX PARENTS – Annexe 6**

Les activités déjà planifiées et les activités à confirmer ont été présentées aux membres.



**Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'école de l'Île d'Orléans**

Tous les cycles ne vivront pas les mêmes activités, mais tous les élèves vont vivre minimalement 3 activités.

Les frais chargés aux parents varieront donc d'un cycle à l'autre selon le coût réel des activités réalisées. Ce montant s'élèvera jusqu'à un maximum de 90\$/élève aux frais des parents.

**CE # 23-24-12**

**2.12. CONSULTATION DES ÉLÈVES PAR L'ÉCOLE – SONDAGE SUR LE BIEN-ÊTRE POUR LES ÉLÈVES DE 4<sup>e</sup> À 6<sup>e</sup> ANNÉE**

Le sondage sera repris chaque année et non aux 2 ans, comme prévu par le CSSPS.

Mme Lalancette précise que l'équipe école est ouverte aux suggestions si les parents ont des idées de consultation.

**CE # 23-24-13**

**2.13. FORMATION OBLIGATOIRE DES NOUVEAUX MEMBRES (Q&R) CAPSULE 1, 3, 4 ET CAPSULE COMPLÉMENTAIRE + FICHE 1, 2, 3, 5, 25, SCHÉMA DISPONIBLE DANS L'ÉQUIPE TEAMS**

À faire de façon indépendante.  
Aucune question des membres.

**CE # 23-24-14**

**2.14. INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS**

Madame Parent informe les membres du conseil que les écoles secondaires seront dotées de modulaires au mois d'août.

La Polyvalente de Charlesbourg a été présentée au comité de parents.

Une nouvelle école sera possiblement construite sur le golf de Beauport.

Dans la rencontre, il a été question du protecteur national de l'élève et qu'il y aurait des affiches à mettre en place pour informer les élèves et leurs parents., ainsi que des informations à ce sujet sur les sites école.



**Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'école de l'Île d'Orléans**

Madame Lalancette précise que les affiches sont déjà en place dans nos bâtisses et que le personnel a été informé des trajectoires à suivre en cas de plainte. Les liens sont à venir sur le site de l'école.

Il est suggéré d'ajouter l'information ainsi que les étapes à suivre pour les plaintes dans l'infoparents.

**CE # 23-24-15**

**2.15. VARIA**

- Offres de service pour activité parascolaire :

Monsieur Poulin mentionne qu'il manque de variété dans l'offre de service en parascolaire et suggère le nom d'une compagnie clé en main. Madame Pouliot précise que nous faisons déjà affaire avec des compagnies clé en main et qu'il est difficile d'offrir plus d'activités en même temps car il faut un nombre minimal d'inscriptions pour que ceux-ci aient lieu. L'école est toutefois ouverte aux suggestions et fera des vérifications pour vérifier les nouvelles offres qui pourraient être disponibles.

- Aménagement des vestiaires et procédure en cas de poux :

Madame Parent questionne l'aménagement du vestiaire à Saint-Laurent qu'elle juge propice à la propagation des poux et suggère que chaque élève soit muni d'un bac pour y déposer sa tuque et ses mitaines. Madame Pouliot précise qu'il n'y a pas suffisamment d'espace pour placer un bac pour chaque élève, mais que les élèves pour qui les parents en fournissent pourront l'utiliser sans problème.

L'avis de poux et la procédure à suivre par les parents qui était envoyée précédemment par papier dans le sac des enfants lors d'un cas déclaré sera maintenant envoyé par courriel pour que les parents puissent en prendre connaissance plus rapidement et qu'ils puissent prendre les mesures appropriées avant le retour en classe du lendemain.

Arrivée et départ SDG dans les 3 bâtisses :

La réalité étant différente dans les 3 bâtiments, on ne peut pas comparer mais il sera demandé à Madame Hélène David, responsable du SDG de



**Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'école de l'Île d'Orléans**

faire un point de suivi au prochain CÉ quant aux arrivées et aux départs du service de garde à Saint-Laurent.

- Demande inscription d'autobus pour le préscolaire :

Madame Christine Dallaire dit qu'elle a mal été informée par rapport aux frais de garde après l'école quand le transport pour les maternelles n'est pas disponible. Elle demande que les parents soient mieux aiguillés à ce sujet lors de l'inscription cette année afin qu'ils soient en mesure de faire la demande d'autobus à la fin des classes du préscolaire dans les temps pour éviter des frais si le transport ne peut avoir lieu.

- Demande de subvention pour le développement durable :

C'est un projet possible. Ouverture aux suggestions.

**CE # 23-24-16**

**2.16. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine rencontre aura lieu le lundi 18 mars 2024, en virtuel.

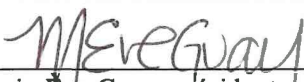
Des sorties culturelles seront à approuver par courriel en cas de besoin avant le 18 mars 2024.

**CE # 23-24-17**

**2.17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ par Madame Émond que l'assemblée soit levée.

Levée de l'assemblée à 21h11.

  
Marie-Eve Guay, présidente

  
Julie Lalancette, Direction